



**COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS**

**SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 24 septembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du SIZIAF, 64 rue Marcel Cabiddu à DOUVRAIN.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 13**

**Nombre de votants : 17**

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 4

**Membres titulaires présents : 12**

- Bernard Baude
- Alain Bavay
- Steve Bossart
- Marcello Della Franca
- Olivier Gacquerre
- Ludovic Idziak
- Nadine Lefebvre
- Emmanuelle Leveugle
- Christian Musial
- Sylvain Robert
- Jean-Pascal Scalone
- Alain Szabo

**Membres titulaires représentés par leur suppléant : 1**

- Jean-Marc Teller suppléé par René Hocq

**Membres titulaires ayant donné procuration : 4**

- Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude
- Laurent Duporge ayant donné procuration à Alain Bavay
- Christophe Pilch ayant donné procuration à Christian Musial
- David Thellier ayant donné procuration à Olivier Gacquerre

*\*La Loi du 14 novembre 2020, mise à jour par la loi du 31 mai 2021, prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (soit jusqu'au 30 septembre 2021), les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Alain Szabo. Ce dernier procède à l'appel des délégués et constate que 13 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 8 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

### PREAMBULE

**Monsieur le Président** salue l'ensemble des élus présents et leur souhaite la bienvenue sur le Parc des Industries Artois-Flandres. Il remercie pour son accueil **Monsieur André Kuchcinski**, président du SIZIAF, qui a la responsabilité de conduire le développement de ce Parc emblématique pour le territoire. Ici, près de 80 entreprises et plus de 5.000 salariés sont présents chaque jour. Il s'agit d'une vitrine industrielle pour tout le PMA, à la jonction avec la métropole lilloise, emblématique des nouvelles ambitions du territoire, avec l'accueil d'ACC dans quelques mois.

**Monsieur le Président** souligne l'importance de la séance du jour à plusieurs titres : outre le caractère emblématique du lieu qui l'accueille, cette séance marque la rentrée du PMA et l'accueil de nouveaux délégués au sein du Comité syndical, issus des dernières élections départementales. Elle se distingue également par l'accueil de **Monsieur Frédéric Motte**, tout nouveau Président de la Mission régionale Rev3.

### INTERVENTION D'ANDRE KUCHCINSKI

**Monsieur André Kuchcinski** dit son plaisir d'accueillir le Comité syndical du PMA dans les locaux du SIZIAF qu'il préside. Le parc industriel Artois-Flandres vit une période importante de son histoire avec la perspective de l'accueil de l'usine ACC.

Si ACC a choisi ce territoire, c'est notamment parce qu'il y a eu une mobilisation collective forte des élus des agglomérations et du SIZIAF. Cette implantation induit la requalification de 30 hectares de friches industrielles suite au compactage de la Française de mécanique. Elle est confortée par l'annonce toute récente de l'intégration du groupe Mercedes dans le projet ACC.

Cette implantation conforte également l'orientation environnementale forte et ancienne du SIZIAF. Les études biodiversité ont par exemple été réalisées en amont, permettant au projet ACC de raccourcir ses délais de réalisation.

ACC donne un nouveau souffle à l'activité industrielle du territoire, tourné vers l'avenir.

### INTERVENTION ET ECHANGES AVEC FREDERIC MOTTE, PRESIDENT DE LA MISSION REGIONALE REV3 DES HAUTS-DE-FRANCE

**Monsieur le Président** remercie **Monsieur Frédéric Motte** pour sa présence. Ce dernier a été invité en sa qualité de nouveau Président de la Mission Rev3 du Conseil régional des Hauts-de-France. Cet échange s'inscrit en conclusion d'une visite au PMA qui a démarré le matin avec un échange avec des acteurs économiques, de l'innovation et de la formation dans les locaux du Laboratoire de l'Université d'Artois LSEE de Béthune.

Rev3, c'est une dynamique lancée sous les auspices de Daniel Percheron, dans laquelle le PMA s'est inscrit dès sa création. Le PMA figure ainsi parmi les premiers "territoires démonstrateur Rev3" dès 2018. Rev3, c'est une démarche qui vise à aborder la transition écologique par les opportunités qu'elle crée. Cet engagement du PMA est plus pertinent que jamais. L'actualité rappelle en effet l'urgence qu'il y a à effectuer un virage vers des modes de production et de consommation plus soucieux de l'humain et des ressources naturelles.

Dans ce cadre général, l'électro-mobilité offre un cas d'école de la manière dont le territoire du PMA engage sa transition écologique : avec le souci de la justice sociale.

Pour le territoire du PMA, l'implantation de l'usine ACC de fabrication de batteries est une grande opportunité économique :

- Pour les filières de l'automobile, leurs batteries, les équipements, les motorisations.
- Mais aussi dans les autres modes de transport où les motorisations alternatives aux énergies fossiles se développent.
- En termes d'attractivité : l'arrivée d'ACC donne de la visibilité au territoire. La récente annonce de l'arrivée du groupe Mercedes dans le projet conforte cette évolution.

Mais la production des batteries électriques pose la question majeure des matières premières nécessaires et notamment de la dépendance à l'égard des pays de provenance où les conditions d'extraction sont le plus souvent déplorables tant d'un point de vue environnemental que social. Par ailleurs, la crise sanitaire et la dépendance à l'égard de productions étrangères de médicaments ou encore les tensions actuelles sur les semi-conducteurs ont montré à quel point les questions de souveraineté économique sont importantes. D'où l'intérêt du développement de l'économie circulaire pour réduire au maximum les importations et l'intérêt aussi à penser la réutilisation de ces batteries, pour une « seconde vie » après leur emploi dans une automobile, pour le stockage d'énergie par exemple.

L'implantation d'ACC et ses futurs besoins logistiques sont également un levier pour développer des alternatives au fret routier de marchandises, par le recours au fluvial et au ferroviaire auxquels le territoire du PMA offre un accès privilégié. A ce titre, l'AULA organise dans quelques jours, le 29 septembre, un séminaire sur ce sujet

Cette implantation peut également contribuer à élargir l'accès du plus grand nombre à la mobilité électrique : elle devra cependant s'accompagner d'une stratégie ambitieuse de développement des points de recharge, jusque dans le tissu résidentiel locatif des cités minières.

Etre dans la « Vallée de la mobilité électrique » peut enfin apporter une contribution à la réduction de l'empreinte écologique des transports. Le transport est en effet l'une des principales sources de gaz à effets de serre. Il s'agit de développer les capacités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables sur le territoire. Le cadastre solaire développé par le PMA est à ce titre un point d'appui. Il convient par ailleurs de l'accompagner d'un report modal vers les solutions de transport alternatives à la voiture individuelle et d'un effort global de sobriété énergétique.

#### INTERVENTION DE FREDERIC MOTTE

**Monsieur Frédéric Motte** indique que le Président Bertrand lui a donc confié la mission de piloter la dynamique régionale Rev3, initiée par Daniel Percheron, portée conjointement par la collectivité régionale et le monde économique (CCI) et incarnée ces dernières années par Philippe Vasseur.

Il s'agit de faire face à l'impératif de décarbonation de l'économie et donc d'en faire un fil rouge de toute l'action régionale. Pour aller « plus vite, plus fort, plus loin », la fonction est réintégrée directement au sein de l'institution régionale.

4 piliers pour réussir :

- Les collectivités, pour assurer un leadership territorial. C'est pourquoi M. Motte démarre ses fonctions par un des 26 territoires « démonstrateurs Rev3 » de la Région.
- Le monde économique, qui est confronté à des défis majeurs, des pertes de marchés s'il n'y a pas d'intégration de la transition.
- La recherche et l'enseignement, pour répondre aux enjeux technologiques et former les futurs collaborateurs.
- Les citoyens, pour accompagner les mutations sociétales (alimentation, logement...). Il s'agit de faire preuve de pédagogie, d'associer, d'entraîner. Un focus est prévu avec les mouvements de jeunes et les organismes représentatifs de la société civile (Ceser, consulaires...). Le consommateur a un vrai rôle pour le futur.

5 défis à relever :

- Le temps : le changement climatique s'accélère, mais la décision publique est lente. S'il n'y a pas d'action résolue, il y a un vrai risque de repli sur soi, de négationnisme.
- L'argent : les transformations à conduire sont coûteuses. Or, les recettes sont limitées. Il convient de bien identifier les enjeux et de prioriser. La Région a un grand rôle à jouer dans la mobilisation des fonds européens.
- La massification : le cadastre solaire, la rénovation des logements... Il faut que toute la région s'y mette en passant de quelques centaines de logements exemplaires à plusieurs milliers.
- Le courage politique de faire sauter certains verrous.
- L'appropriation citoyenne, notamment pour éviter une explosion sociale.

Pour tous ces défis, la Région mobilisera et s'appuiera sur les élus locaux. A ce titre Monsieur Motte constate que ce territoire bénéficie d'un leadership identifié avec cette coopération exemplaire structurée par le PMA.

Il identifie en outre plusieurs « totem » sur lesquels s'appuyer : Bollaert, le Louvre-Lens, mais aussi désormais ACC. L'entrée de Mercedes au capital d'ACC conforte d'ailleurs ce dernier. Les Hauts-de-France constituent le 1<sup>er</sup> territoire automobile de France, le challenge consiste à le rester demain grâce à l'innovation, la recherche et la prise en main de l'enjeu du recyclage.

Enfin, il repère sur le territoire du PMA un écosystème actif, réuni lors de sa visite le matin même au laboratoire LS2E à l'initiative du PMA.

S'agissant de la démarche Rev3, Monsieur Motte indique qu'il se donne jusqu'à janvier pour calibrer la nouvelle politique régionale. En attendant, il se présente comme « VRP » de la démarche, à solliciter sans hésitation. Il portera un regard particulièrement attentif et bienveillant aux propositions qui émaneront du PMA.

#### ECHANGES AVEC LES ELUS DU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président remercie Monsieur Motte et ouvre un temps d'échanges avec les élus du Comité syndical.

Monsieur Bernard Baude se dit heureux de constater qu'un représentant de l'Exécutif régional salue le travail du territoire. Il appelle à prendre à bras le corps la pédagogie à l'égard des citoyens afin de ne pas laisser les enjeux écologiques à ceux qui prétendent en avoir l'exclusivité ou à l'extrême droite qui galvaude ce débat.

Concernant ACC, il faut que le citoyen s'y retrouve. On ne peut pas être vertueux si on ne prend pas en compte les conditions dans lesquelles ces batteries seront produites. Les matières de base sont aujourd'hui exploitées dans de mauvaises conditions. On ne doit pas contribuer à perpétuer cette situation aux dépens d'autres citoyens sous prétexte qu'ils sont situés ailleurs dans le monde.

Monsieur Baude appelle à être forces de propositions sur la production et le recyclage, notamment sur les questions de stockage de l'énergie. L'écologie est souvent présentée comme « vivre moins bien ». Il faut promouvoir le « vivre mieux », qui n'est pas la décroissance.

Monsieur Motte confirme qu'il faut embarquer tout le monde dans la transformation écologique si on veut réussir.

Monsieur Olivier Gacquerre indique que les composants des batteries nous obligent à l'égard des générations futures. Il appelle à réfléchir aux « mines urbaines », c'est-à-dire au recyclage des matériaux précieux dont nous disposons déjà et qui pourraient être réinjectés dans les usines ici. Ce n'est pas tant la composition des batteries qu'on peut changer, mais la manière de les produire.

Pour ce faire, Monsieur Gacquerre invite à se doter des outils d'ingénierie pour mener ces réflexions et les mettre en œuvre. Ce que nous construisons au sein du PMA procède de la bonne méthode, avec une logique de subsidiarité. Mais ce n'est probablement pas encore suffisant pour massifier les effets au regard du poids

démographique du territoire. Il faut y consacrer plus de moyens collectivement. Il en est de même sur la question des données : quels moyens nous donnons-nous pour développer un « green data center » par exemple ?

**Monsieur Bernard Baude** regrette que sur ces sujets, on mette en concurrence les territoires avec les logiques d'appels à projets, alors que l'enjeu concerne tout le monde sur la planète.

**Monsieur Sylvain Robert** souligne que le territoire est dans une phase active de réinvention de son avenir, après la fermeture des mines. Une nouvelle génération d'élus a émergé et découvert un nouveau métier par rapport à leurs prédécesseurs. La faiblesse des ressources des collectivités constitue cependant un frein. Ces ressources sont d'abord orientées vers la satisfaction des besoins primaires de la population, ce qui laisse peu de moyens pour investir sur les sujets d'avenir ou financer l'ingénierie nécessaire pour se positionner sur les grands appels à projets. Aussi, le territoire n'a pas besoin d'une perfusion permanente mais d'un coup de pouce temporaire massif pour récupérer ce retard et se mettre à niveau.

**Monsieur Motte** prend note et se fera le relai de cette demande auprès du Président de Région. Il indique que les fonds européens, sur lesquels la Région a en partie la main vout être une ressource majeure pour répondre à ce type de besoins.

**Monsieur Gacquerre** demande à ce que notre territoire puisse avoir, autant que possible, un interlocuteur unique à la Région.

**Monsieur le Président** conclut en faisant valoir que ce territoire construit peu à peu une communauté de destin, avec l'aide du Département qui est un membre fondateur du PMA.

Dans sa transformation, le PMA va avoir besoin d'un appui régional fort à son écosystème d'entreprises, d'innovation et de formation. Ses efforts pour améliorer la lisibilité de son organisation, l'efficacité de ses outils d'ingénierie, ses initiatives pour promouvoir sa destination économique, les projets qu'il prépare dans le cadre de la « Turbine de l'éco-transition » vont avoir besoin d'un appui important de la Région.

# ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2021

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 9 JUILLET 2021,

RAPPELANT les principales décisions prises et sujets abordés :

- Contractualisation avec l'Etat : validation du « chapeau commun » PMA aux trois CRTE des EPCI membres du PMA, suivie de la signature avec M. le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Retour sur les deux journées de l'Agora de l'éco-transition organisées quelques jours avant le Comité syndical ;
- Parc d'innovation du PMA : création d'un groupement de commandes CABBALR/CALL/CAHC/PMA ;
- Fusion du PMA et de l'association Euralens : modification des statuts du PMA et validation d'une convention de transfert des activités de l'association vers le PMA
- Présentation du numéro 1 de la « Lettre aux Maires du PMA »

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

**À l'unanimité**

**Approuve le PV de la séance du Comité syndical du 9 juillet 2021**

Fait à Lens le 24 septembre 2021

Le Président,



# ACTUALITES ET INFORMATIONS

## 1 AN DE PRESIDENCE DU PMA

Un an après son élection, Monsieur le Président retient de ces 12 premiers mois les éléments suivants :

Une organisation politique cohérente, où on se voit, souvent, au plus haut niveau, représentant trois agglomérations et le Département, soit 650.000 habitants, plus de 10% de la population des Hauts-de-France, une « communauté de destin ». Si on n'est pas obligés d'être d'accord sur tout, on en parle, on tranche, puis on agit avec cohérence. Cela correspond à une attente des acteurs économiques et des partenaires régionaux et nationaux.

Cette organisation est au service d'une ambition collective. A ce titre, les signes sont encourageants : le territoire suscite de l'intérêt. Son image évolue avec le Louvre-Lens, la Chaîne des Parcs, ACC et bien d'autres choses.

Monsieur le Président invite à accélérer ce mouvement. Le territoire relève la tête lorsqu'il est uni, mobilisé, organisé. Ainsi, il peut se faire entendre et être efficace.

Concernant l'organisation de l'ingénierie territoriale, l'engagement de début de mandat en faveur d'une meilleure lisibilité de l'ingénierie territoriale se concrétise : rapprochement PMA/Euralens, portage de l'Agence de développement et du Parc d'Innovation par le PMA, confortement du lien AULA/PMA.

Sur le "dialogue avec l'Etat", la mobilisation du PMA a permis la présentation à l'Etat d'orientations communes aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), signés avec le Préfet du Pas-de-Calais en juillet 2021. Concernant l'ERBM, la pression collective a été constante pour obtenir de l'Etat le respect de ses engagements sur le volet « rénovation urbaine ». La réponse de l'Etat se fait encore attendre. Les annonces récentes en matière de soutien de l'Etat à d'autres territoires (250 millions d'€ fléchés par l'Etat pour le CRTE de la MEL, plusieurs milliards pour Marseille) doivent conforter cette mobilisation, autant que possible avec les collectivités du Nord. La concrétisation de l'ERBM dans toutes ses dimensions est un enjeu majeur pour conforter les victoires récentes contre l'extrême droite enregistrées lors des dernières élections municipales et cantonales.

Dans le contexte de l'arrivée d'ACC, la mobilisation du territoire est saluée et reconnue.

Sur les mobilités, un enjeu majeur pour ce mandat, une vision commune a été élaborée et portée au niveau régional dans le cadre de la définition des périmètres des « bassins de mobilités » des Hauts-de-France. La mobilisation collective au niveau PMA sur le Réseau Express Hauts-de-France et la liaison Lille/Béthune semble avoir été entendue par la Région. Il convient maintenant d'obtenir une place dans les discussions sur la mise en œuvre.

La transition écologique a été confortée au cours de cette première année de mandat comme le fil rouge transversale de l'action du PMA notamment à travers les travaux prolifiques de la « Turbine de l'éco-transition ». Un plan d'actions, élaboré avec quelques 250 contributeurs, pour massifier la transition sur le territoire tout en combinant justice sociale, qualité de vie et développement est sur la table.

Ces efforts doivent être tenus dans la durée et l'unité.

## NOUVELLES INITIATIVES

Pour poursuivre, Monsieur le Président informe le Comité syndical de deux nouvelles Initiatives récentes :

- **Un courrier a été adressé au Préfet du Pas-de-Calais**, suite à la signature du “chapeau commun” des CRTE pour demander dans quelles conditions et quelle méthode le fléchage des financements d’Etat seraient mis en œuvre ;
- **Une invitation a été adressée au Président de Région récemment réélu** pour partager avec la Région quelques grandes priorités et dossiers à enjeux, valoriser la capacité à travailler ensemble, installer une méthode de discussion entre la Région et le territoire et consolider le soutien financier aux outils d’ingénierie du territoire. Ce courrier propose à la Région de partager quatre ambitions avec le territoire :
  - Faire du territoire le cœur de la Vallée régionale de la mobilité électrique et conforter le statut de « démonstrateur Rev3 » du territoire ;
  - Faire de la Chaîne des parcs l’armature de la résilience et de l’attractivité du territoire ;
  - Accélérer la rénovation de l’habitat sur le territoire ;
  - Traiter le problème majeur des liaisons entre la Métropole Lilloise et le territoire.

#### PRESENTATION D’OLIVIER MARLIÈRE, NOUVELLE RECRUE AU SEIN DU PMA

**Monsieur le Président** présente Olivier Marlière nommé le 6 septembre sur le poste de chargé de mission “animation économique” au sein de l’équipe du PMA créé par le comité syndical en avril 2021.

Ses principales missions consisteront à préparer les travaux de la nouvelle Commission d’élus en charge des questions économiques, finaliser la réalisation du futur site internet vitrine économique du territoire et assurer son animation éditoriale, mener avec ses collègues des Agglos et des partenaires du PMA les actions communes de promotion économique, devenir un interlocuteur privilégié pour les acteurs économiques.

Olivier Marlière est originaire et habitant du territoire (Courrières). Il dispose d’une solide expérience : après une quinzaine d’années dans des entreprises du secteur touristique et des loisirs, il a travaillé depuis 2008 au sein du réseau des CCI des Hauts-de-France où il a œuvré aux stratégies territoriales de proximité. Ses compétences en matière de développement économique, de marketing territorial et de mise en réseau des acteurs viennent à point nommé pour renforcer l’équipe du PMA.

#### 2EME NUMERO DE LA LETTRE AUX MAIRES DU PMA

**Monsieur le Président** évoque la parution du Numéro 2 de la Lettre aux Maires du PMA présenté en « avant-première » aux élus du Comité syndical. Il résulte du travail d’Arthur Vandecasteele, en stage « communication » au PMA, jusqu’à la fin de ce mois de septembre. Les sujets abordés dans ce numéro concernent la signature du « chapeau commun » des CRTE en juillet, les nouveaux membres du Comité syndical au titre du Département, des infos sur les Commissions thématiques d’élus et actions du PMA, une mise en lumière de « BâtiCité », le nouvel équipement de la Base 11/19 ainsi que des chiffres clés et dates à l’agenda.

**Monsieur le Président** rappelle que la création de ce nouveau support de communication s’inscrit dans la priorité du mandat consistant à rendre plus lisible l’action du PMA auprès des élus de terrain, leur donner des outils, alimenter leur travail.

Elle sera adressée aux 150 maires du PMA la semaine prochaine. La prochaine édition est prévue à l’occasion du Comité syndical de fin d’année.





## DELIBERATIONS

Délibération n°2021/PMA00143.

### INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DU PMA AU TITRE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 24 septembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du SIZIAF, 64 rue Marcel Cabiddu à DOUVVIN.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 13**

**Nombre de votants : 17**

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 4

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Emmanuelle Leveugle ; Christian Musial ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone ; Alain Szabo.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Marc Tellier suppléé par René Hocq.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Laurent Duporge ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Plich ayant donné procuration à Christian Musial ; David Thellier ayant donné procuration à Olivier Gacquerre.

*\*La Loi du 14 novembre 2020, mise à jour par la loi du 31 mai 2021, prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (soit jusqu'au 30 septembre 2021), les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les statuts en vigueur du Pôle Métropolitain de l'Artois et notamment son article 6.2 relatif à la représentation du Département du Pas-de-Calais au sein du Comité syndical : « Le Département dispose de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants. »

VU la délibération du Conseil départemental du Pas-de-Calais n°2021-263 du 15 juillet 2021 :

- Sont désignés délégués titulaires du Département :
  - Mme Emmanuelle LEVEUGLE
  - M. Michel DAGBERT
  - M. Jean-Marc TELLIER
  - M. Jean-Pascal SCALONE
- Et délégués suppléants :





## DELIBERATIONS

Délibération n°2021/PMA00144.

### ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 24 septembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du SIZIAF, 64 rue Marcel Cabiddu à DOUVRIN.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 13**

**Nombre de votants : 17**

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 4

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Emmanuelle Leveugle ; Christian Musial ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone ; Alain Szabo.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Marc Teliier suppléé par René Hocq.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Laurent Duporge ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Pilch ayant donné procuration à Christian Musial ; David Thellier ayant donné procuration à Olivier Gacquerre.

*\*La Loi du 14 novembre 2020, mise à jour par la loi du 31 mai 2021, prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (soit jusqu'au 30 septembre 2021), les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les Statuts dudit Syndicat et en particulier l'article 7 : « Le Comité syndical élit parmi ses membres le Bureau syndical du Pôle Métropolitain.

*Le Bureau est composé d'un Président, de 4 Vice-Présidents et de 7 Conseillers représentant les membres du Syndicat Mixte.*

CONSIDERANT que le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président est vacant ;

PRECISANT que ce poste était occupé jusqu'aux dernières élections départementales par Madame Nathalie Delbart, Monsieur le Président salue l'action et l'investissement de cette dernière dans les travaux du PMA. En particulier en tant que pilote de la Commission culture et à ce titre initiatrice de l'opération « Parcours Artistiques et Culturels en Artois » (PACA), qui en 4 « saisons » a mobilisé une cinquantaine de jeunes en services civiques pour relayer l'action des structures culturelles auprès de tous les publics. Nathalie Delbart a également eu un rôle très actif dans les travaux de la CAO du PMA depuis sa création.

Ceci exposé, sur proposition du Président,

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours dans les conditions fixées par le Code électoral.

#### Procède

à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » selon les modalités suivantes :

---

#### ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Madame Emmanuelle Leveugle se déclare candidate.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

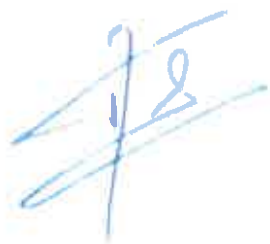
Les résultats du dépouillement pour l'élection du troisième Vice-Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9
- A obtenu :
  - Madame Emmanuelle Leveugle : 17 voix

Madame Emmanuelle Leveugle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Fait à Lens le 24 septembre 2021

Le Président,





## DELIBERATIONS

Délibération n°2021/PMA00145.

### CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU PMA

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 24 septembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du SIZIAF, 64 rue Marcel Cabiddu à DOUVRIN.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 13**

**Nombre de votants : 17**

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 4

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Emmanuelle Leveugle ; Christian Musial ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone ; Alain Szabo.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Marc Tellier suppléé par René Hocq.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Laurent Duporge ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Pilch ayant donné procuration à Christian Musial ; David Thellier ayant donné procuration à Olivier Gacquerre.

*\*La Loi du 14 novembre 2020, mise à jour par la loi du 31 mai 2021, prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (soit jusqu'au 30 septembre 2021), les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les Statuts dudit Syndicat ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- La Commission d'Appel d'Offres des Syndicats Mixtes doit comporter, outre son président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.
- Ceux-ci sont élus au sein du Comité Syndical à l'issue d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT) ;

ET EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette élection ;
- **DECIDE** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

APRES appel à candidatures, Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres.

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Emmanuelle LEVEUGLE</b>	<b>François LEMAIRE</b>
<b>Julien DAGBERT</b>	<b>Steve BOSSART</b>
<b>Nadine LEFEBVRE</b>	<b>Christian MUSIAL</b>
<b>Christophe PILCH</b>	<b>Michel DAGBERT</b>
<b>Bernard BAUDE</b>	<b>Alain SZABO</b>

APRES avoir délibéré ;

à l'unanimité

élit comme membres de la Commission d'appel d'offres du Pôle Métropolitain de l'Artois la liste présentée.

Fait à Lens le 24 septembre 2021

Le Président,





## DELIBERATIONS

Délibération n°2021/PMA00146.

### MODIFICATION DES STATUTS DU PMA EN VUE L'INTEGRATION DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION EURALENS

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 24 septembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du SIZIAF, 64 rue Marcel Cabiddu à DOUVRIN.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 13**

**Nombre de votants : 17**

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 4

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Ludovic Izziak ; Nadine Lefebvre ; Emmanuelle Leveugle ; Christian Musial ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone ; Alain Szabo.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Marc Tellier suppléé par René Hocq.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Laurent Duporge ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Pilch ayant donné procuration à Christian Musial ; David Theilier ayant donné procuration à Olivier Gacquerre.

*\*La Loi du 14 novembre 2020, mise à jour par la loi du 31 mai 2021, prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (soit jusqu'au 30 septembre 2021), les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

Vu les statuts du syndicat mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois », notamment ses articles 3 et 12 ;

Considérant ce qui suit :

Par sa délibération n°2021/PMA00139 du 9 juillet 2021, le Comité syndical a initié la modification de ses statuts. Par courrier en date du 2 septembre 2021, M. le sous-préfet de Lens a informé le Président que cette modification devait être approuvée, au regard des statuts du PMA, par 2/3 des membres du Comité syndical, soit 15 délégués et pas seulement par 2/3 des membres présents.

La délibération est donc réinscrite à l'ordre du jour du Comité syndical dans les mêmes termes :

Le Président rappelle au Comité syndical le projet de rapprochement entre le Pôle Métropolitain de l'Artois et l'association EURALENS.

Il rappelle que cette opération a pour objectifs de renforcer les actions poursuivies par les deux structures, d'en améliorer la lisibilité pour les élus comme pour les partenaires, de rapprocher dans une même équipe les moyens d'actions très complémentaires du PMA et de l'Association Euralens,

Il indique que cette mutualisation contribuera également à un objectif d'optimisation de l'utilisation des ressources financières publiques.

La réalisation de cette opération de rapprochement implique un transfert de l'intégralité des activités d'EURALENS au profit du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Toutefois, avant d'envisager le transfert effectif des activités d'EURALENS vers le Pôle Métropolitain de l'Artois, il convient de modifier les statuts du Syndicat mixte et plus particulièrement l'article 3 relatif à l'objet du Pôle Métropolitain de l'Artois afin de permettre à celui-ci de pouvoir exercer les missions jusque-là dévolues à EURALENS ;

A cet effet, le Président propose que soit initiée la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat mixte comme suit :

*« Article 3 – Objet*

*Le Pôle Métropolitain a pour objet les actions suivantes :*

- Les études couvrant le territoire métropolitain, la définition d'actions à cette échelle et leur suivi ;*
- La recherche de financements et le portage des dossiers auprès des financeurs pour les dossiers métropolitains ;*
- La représentation auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région des intérêts du territoire métropolitain ;*
- La coordination de politiques menées par ses membres en matière d'aménagement et de développement et leur mise en cohérence ;*
- La promotion collective des actions et atouts du territoire métropolitain, notamment par la mise en œuvre, le suivi et la pérennisation des activités EURALENS l'émergence la labellisation et l'accompagnement de projets. la mobilisation d'expertise l'organisation d'un dialogue avec la société civile, les actions de communication et de promotion du territoire ;*
- L'échange de savoir-faire et la mutualisation des moyens ».*

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, toute modification des statuts a lieu à la majorité des 2/3 des membres qui composent le Comité syndical.

Ceci exposé, sur proposition du Président,

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.



Et après en avoir délibéré,

à l'unanimité  
décide

- D'initier la modification des statuts du Syndicat mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois », comme suit :

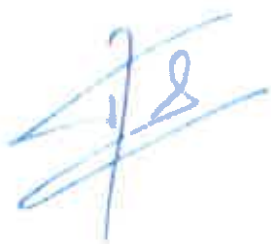
« Article 3 – Objet

Le Pôle Métropolitain a pour objet les actions suivantes :

- Les études couvrant le territoire métropolitain, la définition d'actions à cette échelle et leur suivi ;
  - La recherche de financements et le portage des dossiers auprès des financeurs pour les dossiers métropolitains ;
  - La représentation auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région des intérêts du territoire métropolitain ;
  - La coordination de politiques menées par ses membres en matière d'aménagement et de développement et leur mise en cohérence ;
  - La promotion collective des actions et atouts du territoire métropolitain, notamment par la mise en œuvre, le suivi et la pérennisation des activités EURALENS : l'émergence, la labellisation et l'accompagnement de projets, la mobilisation d'expertise, l'organisation d'un dialogue avec la société civile, les actions de communication et de promotion du territoire ;
  - L'échange de savoir-faire et la mutualisation des moyens ».
- De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts ;
  - D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait à Lens le 24 septembre 2021

Le Président,



## CREATION D'UNE COMMISSION THEMATIQUE « BUDGET » CHARGEE DE PREPARER LE BUDGET 2022

**Monsieur le Président** souhaite que le prochain budget du PMA, qui intégrera les missions de l'association Euralens, puisse être préparé de façon la plus collégiale possible.

Pour ce faire, il propose, qu'en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, prévu en décembre, une commission ad hoc se réunisse pour y travailler. Autour du Président, cette instance sera composée d'au moins un délégué représentant chacune des collectivités membres du PMA, sur proposition de ces dernières.

## EVOLUTION DU GRAND FORUM EURALENS

**Monsieur le Président** rappelle que l'un des acquis les plus précieux de la dynamique Euralens est la mise en mouvement des acteurs du territoire via le grand Forum. Dans le cadre de la fusion Euralens/PMA, il convient de le poursuivre et de le développer.

Comment ? Avec quels objectifs ? Quelle articulation avec les instances du PMA ? Monsieur le Président propose à Monsieur Sylvain Robert, président de l'association Euralens, de faire part de l'avancée de la réflexion conduite en la matière.

**Monsieur Sylvain Robert** rappelle que le forum Euralens est la première des fonctions de l'association créée en 2009. C'est à ce forum que l'on doit, entre autres choses, la dynamique de la Chaîne des parcs, la feuille de route pour la transition énergétique du territoire ou encore la réussite de l'Odyssée en 2019.

Cette assemblée, composée des adhérents de l'association, réunit toutes les forces vives, celles et ceux, qui veulent s'engager pour leur territoire, d'où qu'ils soient. Entreprises, lycées, associations, acteurs culturels, sportifs, etc. La parole y est libre, on peut y discuter des très grands projets comme des plus simples, grâce au label Euralens, y écouter la parole d'experts de grand renom comme celle d'acteurs du terrain. Ses débats et les idées qui peuvent en émerger permettent de construire une vision partagée, de fédérer largement les énergies, pour relever ensemble de grands défis.

Comment préserver cet ADN quand on passe d'une association à une collectivité ? Il s'agira d'organiser les relations entre les élus et la société civile, de manière à préserver la liberté de parole et à ne pas donner l'impression d'une "reprise en main" par les élus. Le président d'Euralens précise d'ailleurs qu'une présidence de ce Grand forum issue de la société civile serait à faire émerger.

C'est pourquoi, lors de l'Assemblée générale de l'association du 9 juillet 2021, l'élaboration d'une « Charte du Grand Forum » a été engagée. Ce document a pour objectifs : de retranscrire les ingrédients de la réussite du forum, de proposer un nouveau cadre reliant les participants qui en seront signataires, et de poser les règles de fonctionnement avec le Pôle métropolitain. Élaborée avec les acteurs du forum, Monsieur Sylvain Robert indique que cette charte sera débattue en CA Euralens le 21 octobre prochain, puis présentée lors du prochain comité syndical du PMA.

**Monsieur le Président** remercie Sylvain Robert de cette réflexion qui va permettre de perpétuer la dynamique lancée il y a dix ans par Daniel Percheron et même de lui donner une nouvelle dimension.

Il propose que Monsieur Sylvain Robert se voit confier une délégation spéciale du Président du PMA pour porter, garantir et suivre la mise en œuvre de cette évolution du « Grand Forum » au sein du PMA. Il confirme en outre qu'une personnalité issue de la société civile puisse à terme incarner cette instance est une excellente idée.



## DELIBERATIONS

Délibération n°2021/PMA00147.

### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 24 septembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du SIZIAF, 64 rue Marcel Cabiddu à DOUVRIN.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 13**

**Nombre de votants : 17**

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 4

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Emmanuelle Leveugle ; Christian Musial ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone ; Alain Szabo.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Marc Tellier suppléé par René Hocq.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Laurent Duporge ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Pilch ayant donné procuration à Christian Musial ; David Thellier ayant donné procuration à Olivier Gacquerre.

*\*La Loi du 14 novembre 2020, mise à jour par la loi du 31 mai 2021, prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (soit jusqu'au 30 septembre 2021), les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU ses délibérations N°2021/PMA00128 du 12 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 et N°2021/PMA00134 du 23 avril 2021 relative à la décision budgétaire modificative n°1/2021 ;

CONSIDERANT :

- Qu'en application du principe d'annualité budgétaire, les dépenses et les recettes sont prévues et exécutées sur une année civile. Il arrive néanmoins que certains événements postérieurs au vote du budget imposent des ajustements budgétaires ;
- Que le CGCT offre la possibilité, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, de faire exception à ce principe en approuvant des décisions modificatives au budget ;
- Qu'il y a lieu, sur recommandation du comptable public du PMA, d'imputer les dépenses relatives à la réalisation de sites internet au chapitre budgétaire n°20 « Immobilisations incorporelles » et non dans un chapitre de fonctionnement ;
- Que pour imputer la dépense relative à la réalisation du site internet vitrine économique du PMA (17.280 euros TTC), il y a lieu de prévoir un transfert de crédits prélevés au chapitre n°21 « immobilisations corporelles » vers le chapitre n°20 pour un montant de 15.000 euros ;
- Que cette décision budgétaire modificative opère un transfert à somme nulle au sein des dépenses de la section d'investissement, sans apporter de modification aux autres sections ;

Monsieur le Président PROPOSE d'équilibrer le budget en procédant aux ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
		2051 (chapitre 20) Concessions et droits similaires (logiciels informatiques)	+ 15.000 €
		2158 (chapitre 21) Autres installations, matériel et outillage techniques	- 15.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
Recettes		Recettes	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

approuve la décision budgétaire modificative n°2 qui s'équilibre, en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes ainsi qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Fait à Lens le 24 septembre 2021

Le Président,

# ACTIONS DU PMA ET TRAVAUX DES COMMISSIONS THEMATIQUES D'ELUS

**Monsieur le Président propose un point relatif aux travaux des Commissions thématiques d'élus du PMA :**

## COMMISSION « ECO-TRANSITION »

La prochaine commission thématique d'élus "éco-transition" se tiendra le **mardi 28 septembre de 10h à 12h à la maison syndicale des mineurs, à Lens.**

Il s'agira de la 3ème réunion de cette commission transversale et à ce titre pilotée par le Président. Elle sera principalement dédiée à la « turbine de l'éco-transition » et au résultat d'un an de travaux : un diagnostic territorial, 40 ateliers thématiques en ligne, 2 jours de travail collaboratif au Parc départemental d'Olhain, "L'Agora de l'éco-transition", 250 contributeurs.

Après une présentation des livrables par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage (bureaux d'études Inddigo, Vraiment Vraiment et Insterscoop), la séance permettra des échanges et des débats sur les actions à inscrire en priorité dans la feuille de route du PMA : tracer des orientations budgétaires pour 2022 en matière d'éco-transition, intégrer les propositions relatives à la gouvernance et à l'animation territoriale dans le futur PMA/Euralens, échanger sur les manières adéquates de continuer à mobiliser le réseau des contributeurs pour en faire les ambassadeurs de la transition sur le territoire.

Monsieur le Président rappelle par ailleurs que lors de la précédente séance de cette Commission, le 25 mai, consacrée au potentiel "énergies renouvelables" des friches du territoire, il avait été décidé d'organiser pour les maires une séance de restitution de la vaste étude réalisée par l'AULA. Cette séance aura lieu le **8 octobre de 10h à 12h à la Maison syndicale à Lens.** Tous les maires, dont la commune abrite l'un des trente sites étudiés, ont été invités.

## COMMISSION « ATTRACTIVITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION ET EMPLOI »

**Monsieur Olivier Gacquerre rappelle que la séance d'installation de cette Commission est programmée le mercredi 6 octobre, de 9h à 12h sur le site de l'usine Atlantic à Billy Berclau (zone SIZIAF).**

Pour cette première, l'ensemble des élus du Comité syndical du PMA est invité (les convocations ont été adressées par voie postale). M. Gacquerre invite l'ensemble des élus à y participer.

Après une découverte du site Industriel, guidée par Olivier Roger, directeur du site, la séance de travail commencera par un "état des lieux" de l'économie et des filières du territoire préparé et présenté par l'équipe de l'Agence d'urbanisme de l'Artois, puis permettra une discussion entre élus sur la feuille de route de la Commission, sa méthode de travail et les actions opérationnelles déjà en cours ou à initier.

Monsieur Olivier Gacquerre indique que la Commission s'attachera à travailler sur le soutien à l'emploi par le réarmement industriel, la diversification de l'économie du territoire, l'accompagnement des grandes transitions (énergie et numérique) et l'innovation. Elle permettra de réfléchir sur l'identité économique du territoire et son attractivité, son positionnement en termes de filières, les complémentarités et spécificités de chacune des Agglomérations du PMA.

## COMMISSION « MOBILITES ET DESENCLAVEMENT »

Monsieur le Président note que lors de son 1<sup>er</sup> discours de Président réélu devant l'assemblée régionale en juillet, Xavier Bertrand a assuré que *"Ce mandat serait celui du Canal Seine Nord Europe, celui du barreau Creil-Roissy Picardie, et celui du combat du RER réseau express Grand Lille pour désengorger la métropole lilloise et mieux la relier au Bassin minier"*.

Monsieur le Président rappelle que la définition des « Bassins de mobilités » des Haut-de-France a fait l'objet d'une position concertée, émise conjointement par le SMTAG, les 3 Agglos membres du PMA et le PMA appelant à intégrer le territoire dans le même « Bassin de mobilité » que la Métropole Lilloise et à associer ses élus aux réflexions sur le déploiement du futur « Système Express Métropolitain de l'étoile Lilloise ».

Cette position promeut la réalisation des deux liaisons structurantes pour notre territoire : le Réseau Express Hauts-de-France d'une part et la liaisons Lille-Béthune-Audomarols d'autre part. Cette position a été partagée avec les voisins de l'Arrageois, du Douaisis et de l'Audomarols et du secteur Flandres-Lys.

Constatant que le vice-président de la Région en charge de ce dossier, Monsieur Franck Dhersin, a commencé à publiquement tracer les contours du projet et son calendrier, Monsieur le Président propose que la Commission « mobilités » du PMA, sous le pilotage de Laurent Duporge, puisse inviter rapidement M. Dhersin pour qu'il vienne exposer ces orientations.

## AUTRES COMMISSIONS

S'agissant des autres commissions thématiques d'élus, Monsieur le Président informe :

### Commission « Santé »

L'installation de cette commission est prévue lundi 8 novembre à 10h à la Maison syndicale. En attendant, Monsieur Bernard Czerwinski, son pilote, et Monsieur le Président ont pris l'initiative de rencontrer prochainement Monsieur Bruno Donius, le directeur général du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Artois.

### Commission « Chaîne des parcs »

Monsieur le Président rappelle que cette Commission, sous l'impulsion de Monsieur Christophe Plich, est historiquement l'une des plus productive et structurante du PMA. La Chaîne des parcs est un projet qui a acquis une certaine maturité : les travaux d'aménagement figurent dans les PPI des agglomérations, du Département, des communes.

Pour autant, le temps est venu de lui donner une nouvelle dimension. Les travaux menés dans le cadre de la Turbine de l'éco-transition ont montré que la Chaîne des parcs peut constituer une armature hyper-structurante pour la transition du territoire : pour les mesures d'adaptation au changement climatique, le développement des mobilités actives, la prévention santé ou encore la valorisation de l'attractivité du territoire. Ce sont autant de pistes de réflexion pour une nouvelle étape de la Chaîne des parcs. A côté de questions plus "opérationnelles" comme l'aménagement des espaces et liaisons non réalisés (avec des problématiques financières et opérationnelles), les demandes d'accompagnement des porteurs de projet : exemple de la ville de Béthune qui souhaite réaménager le site de la Gare d'eau dans le cadre de la Chaîne des parcs, la gestion de tous ces espaces, les liaisons avec les territoires voisins, la promotion de ces espaces auprès de la population et des visiteurs, etc.

Le nouveau calendrier de travail de la Commission est à l'étude et sera communiqué prochainement.

### Commission « aménagement et développement urbain »

Monsieur le Président informe que Madame Nadine Lefebvre, désignée pour animer cette commission, a fait savoir qu'elle ne serait pas en situation d'assurer cette mission.

### **Commission « Culture et participation des habitants »**

**Monsieur le Président rappelle que cette Commission étalt, jusqu'en juin dernier et depuis la création du PMA, confiée au pilotage de Madame Nathalie Delbart. Cette commission a porté et piloté principalement l'opération « Parcours Artistiques et Culturels en Artois » (PACA).**

**En attendant la désignation d'un nouveau pilote pour cette Commission, il a semblé opportun de ne pas lancer dès à présent de 5<sup>ème</sup> édition. Cette Commission, à l'initiative de son nouveau pilote, aura à définir sa feuille de route et à déterminer si et comment poursuivre ou faire évoluer cette opération PACA. Monsieur le Président informe qu'il a proposé à la Ligue de l'Enseignement, partenaire historique de l'opération PACA, de conduire une évaluation et de formuler des propositions.**

**Monsieur le Président appelle enfin les élus intéressés pour s'investir dans cette commission à lui faire savoir.**

## **AGENDA**

**Monsieur le Président confirme la date du prochain Comité syndical le :**

**Vendredi 17 décembre 2021 (15h)**

**En un lieu qui sera précisé ultérieurement au regard de l'évolution de la situation sanitaire.**

---

**Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 17h.**

**Fait à Lens le 24 septembre 2021**

**Le Président,**



**\*\*\***

